

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LE POLE DE RÉPARATION PÉNALE,
D'INVESTIGATION, DE SOUTIEN
ÉDUCATIF ET DE MÉDIATION



PRISM



ADSEA 86

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR
LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE

LE PRISM

Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

Le PRISM possède des locaux à Poitiers et à Saintes, et a vocation à intervenir sur 3 départements : la Vienne; la Charente Maritime et la Charente

LE PRISM EST L'UN DES 5 POLES DE
L'ADSEA 86 AUX COTÉS DU POLE
ENFANCE, DU POLE SISA, DU POLE CART
ET DU POLE PREVENTION SPÉCIALISÉ



14 rue de la demi lune
86 000 Poitiers

3 rue du clos fleuri
17 100 Saintes



05 49 00 26 52

05 46 73 14 68



prism@adsea86.fr

SOMMAIRE

01 l'organigramme

02 l'activité des services

03 l'activité RH

04 la formation

05 l'analyse des pratiques

06 la prévention

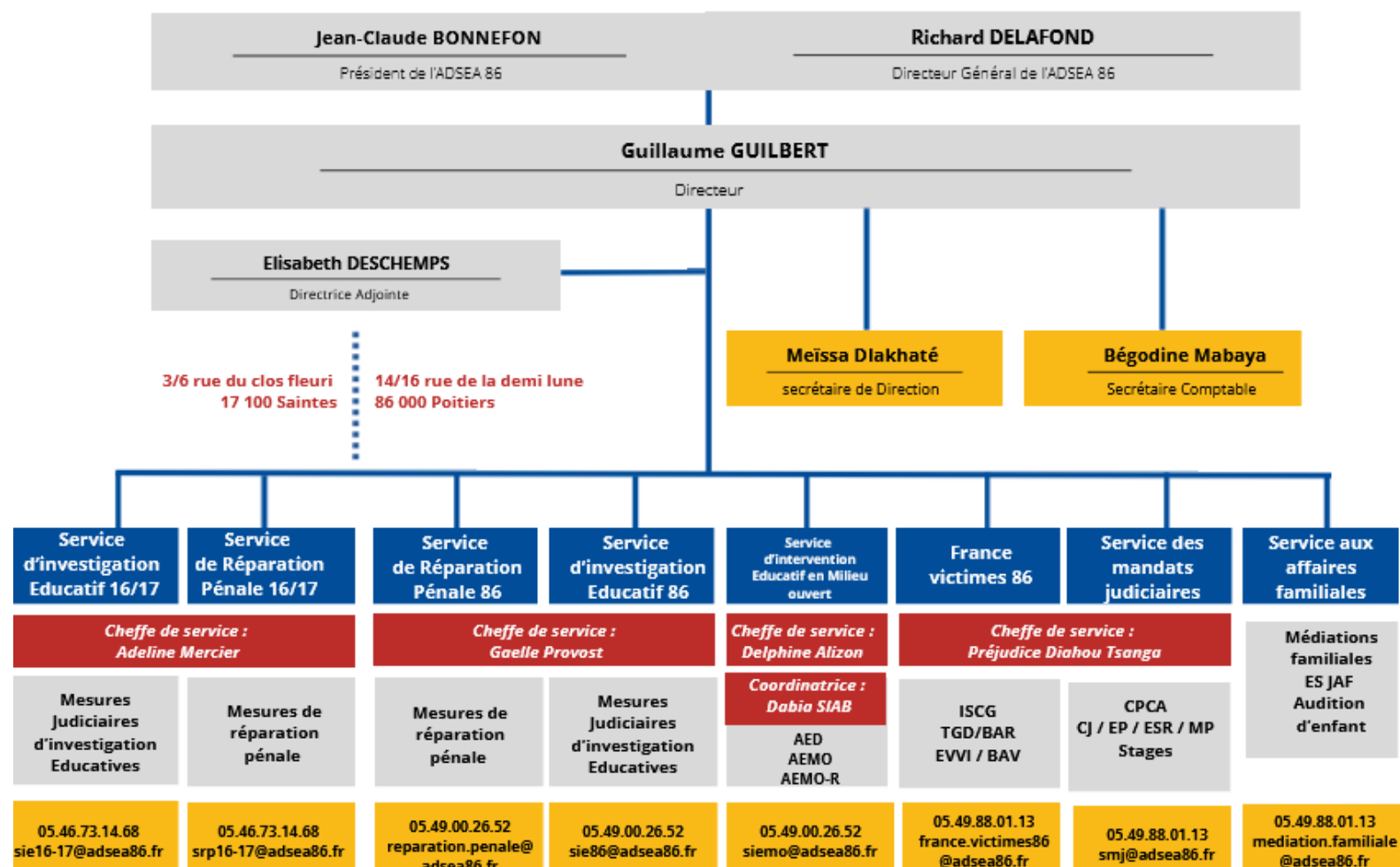
07 l'actualité financière

08 perspectives 2025



PRISM

L'ORGANIGRAMME

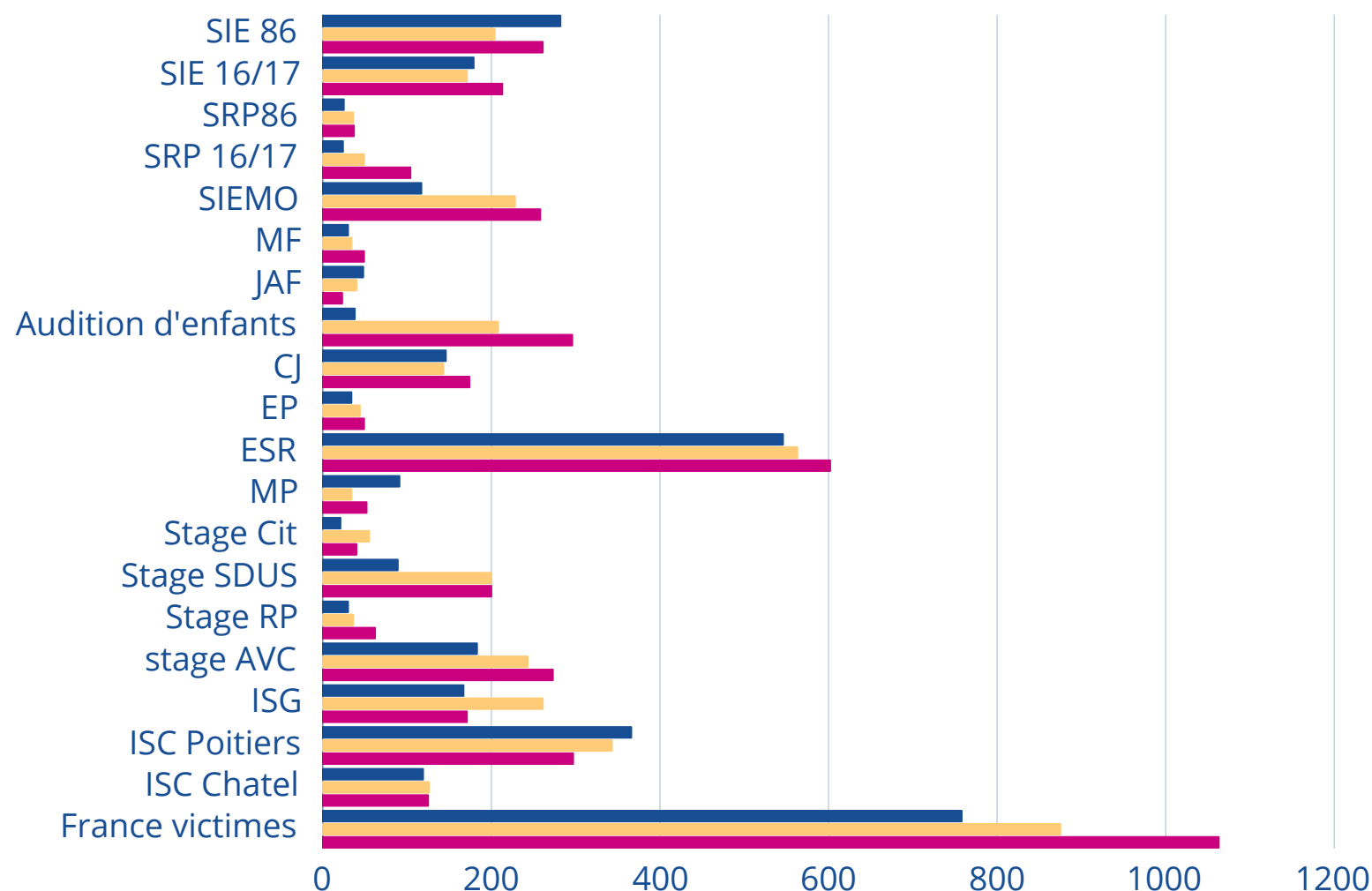


Pôle de
Réparation pénale
Investigation de
Soutien éducatif et de
Médiation



L'ACTIVITÉ DU PRISM

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024



L'activité 2024 a été marquée par l'accroissement d'activité sur le service du SIEMO, avec à la fois la mise en place d'AEMO renforcées et l'accroissement d'habilitation pour les AED/AEMO. Ainsi, à compter de septembre de nombreux professionnels ont été recrutés pour intervenir sur ce service

Le CPCA et plus généralement le service des mandats judiciaires ont eux aussi connu une hausse. De 18 sessions de sensibilisation en 2023, nous sommes passés à 30 en 2024 sur le volet CPCA. Concernant les autres missions des mandats judiciaires, tant l'ESR, le CJ, l'EP, que les stages de sensibilisation aux stupéfiants ou les stages de responsabilité parentales, tous connaissent une hausse plus ou moins importante mais constante depuis plusieurs années. De même que les auditions d'enfants qui connaissent une première année avec des permanences chaque semaine.

4369

Le PRISM a été saisi ou a rencontré (en ce qui concerne les services de libre adhésion) **4369 situations en 2024** contre 3313 en 2022 et 3913 en 2023; soit une **hausse globale de 32% des saisines en deux ans.**

+ 32%

L'ACTIVITÉ RH

+56.39%
ETP

La dimension du PRISM a changé depuis 2021 puisque une hausse de **56% des effectifs est constatée**. Si elle s'étale sur plusieurs années, l'année 2024 a été marquante puisque nous sommes passés de 53.32 ETP en début d'année à **63.01 ETP en fin d'année**. Soit une hausse de près de 10 ETP (+18%). Ces changements peuvent s'expliquer par l'activité croissante de certains services, et ont des conséquences pratiques inévitables



l'évolution RH

86

En 2024, **86 salariés** sont passés par le PRISM. Au total **19 arrivées ont eu lieu et 18 départs**. Parfois ces mouvements ont eu lieu sur le même poste

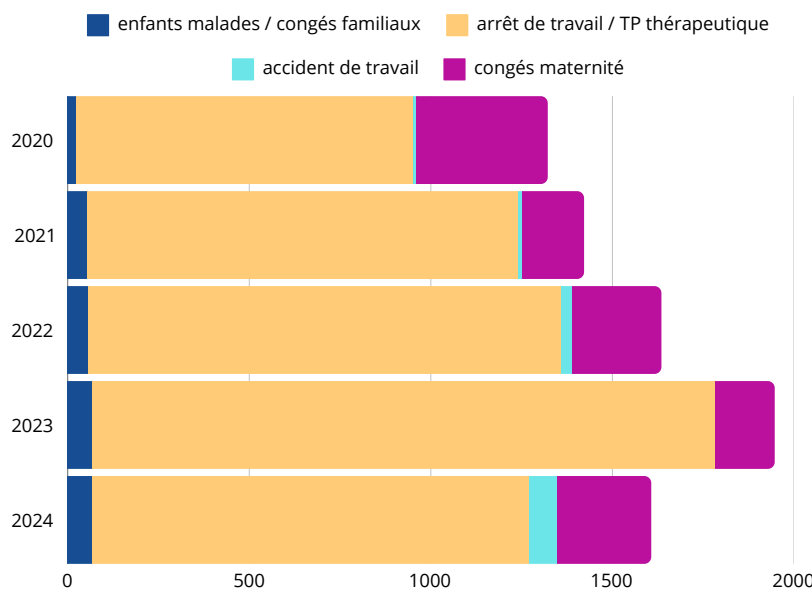
67 personnes sont en poste en fin d'année, dont une apprentie. Majoritairement sur des temps plein, on compte toutefois plusieurs temps partiels temporaires ou non.

67

Malgré la hausse de professionnels et la précarité des missions parfois mise en avant, nous avons maintenu un nombre de CDD assez faible. En fin d'année, on compte uniquement 3 professionnels sur ce type de contrat. A savoir que plusieurs avenants de contrats en CDI sont réalisés pour compléter le temps de travail de professionnels en poste.

les absences

Entre **2023 et 2024**, nous constatons une **baisse globale des absences de 17%**. Dans le détail, on constate que cette baisse est surtout en lien avec la diminution du nombre d'arrêt de travail et des temps partiels thérapeutiques (1717 jours en 2023 contre 1206 en 2024); soit une **baisse de 30%**. Et cela malgré la hausse importante d'ETP. Sans avoir d'explication rationnelle, cela explique aussi le faible recours au CDD sur la période.



LA FORMATION

1345
heures

En 2024, **53 professionnels** ont pu bénéficier de la formation pour un total de **1345 heures**. Parmi les différentes formations proposées, on retrouve des formations collectives dispensées sur site, des formations individuelles inscrites sur le Plan de Développement des Compétences, des colloques ou journées thématiques et des formations individuelles en dehors du plan de développement des compétences. On se rend compte que ces dernières sont majoritaires. Généralement motivées par la mobilité interne ou le recrutement de professionnels; les formations n'ont, souvent, pas pu être anticipées sur le plan de développement des compétences.

le Plan de développement des compétences

40
FORMATIONS

Chaque année, le plan de développement des compétences est élaboré entre l'assistante de direction, les cadres de direction et les représentants du personnel au niveau du PRISM .L'enveloppe étant limitée, chaque année sont privilégiées les formations collectives. Ainsi 3 des 6 formations inscrites sur le PDC étaient collectives et traitaient de sujets divers : les droits de visite en protection de l'enfance, les violences intra familiales ou encore la sécurité incendie.

Toutefois, le PDC reste une part résiduelle des formations puisque uniquement **6 formations sur les 40 auxquelles les professionnels ont participé** ont été inscrites sur le PDC. En moyenne, chaque ETP a participé à 3.5 jours de formation en 2024

l'accueil de stagiaires

12
STAGIAIRES

En 2024, **12 stagiaires** ont été accueillis par nos services, soit deux de plus qu'en 2023. Parmi ces personnes, nous retrouvons des étudiants en droit, à l'IRTS, ou encore des étudiants de la PJJ ou de l'ENM. C'est aussi la première fois que nous accueillons des stagiaires sur l'antenne de Saintes

le groupe de travail formation collective

Chaque année, un groupe de travail relatif à la formation collective se met en place avec pour objectifs de déterminer les besoins transversaux du PRISM, de construire un cahier des charges et de prospecter auprès des instituts de formation. En 2024, une formation collective a ainsi été inscrite sur le PDC, formation qui a été dispensée par l'AFCCC et qui a concerné 14 personnes, elle s'est déroulée sur 2 jours sur **la thématique des violences conjugales et des postures professionnelles face à ce type de public**. Tandis qu'en 2025, une formation relative aux addictions se tiendra au PRISM, formation construite par le groupe 2024.

L'ANALYSE DES PRATIQUES

**58
séances**

Les professionnels du PRISM ont pu participer à **58 séances d'analyse des pratiques en 2024**. Si l'analyse des pratiques est majoritairement réalisée en interne, 2 groupes existent à l'externe, un concernant les médiatrices familiales et un second concernant les professionnels du CPCA sous l'égide du CPCA Nord Nouvelle Aquitaine

L'ensemble des professionnels bénéficie de séances d'AP, si les travailleurs sociaux en ont davantage, les psychologues, les secrétaires ainsi que les chefs de services ont entre 5 et 6 séances à l'année.

L'analyse des pratiques

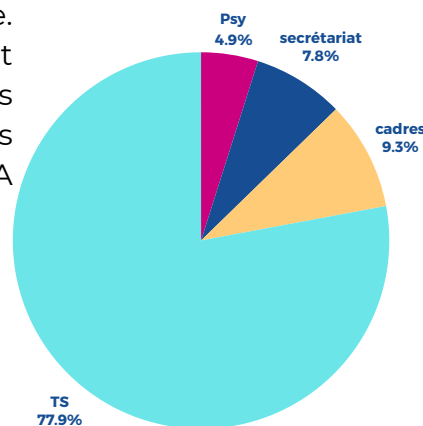
**674
HEURES**

Au total, les professionnels du PRISM ont participé à **674 heures d'analyse des pratiques** sur l'année. Les travailleurs sociaux sont majoritairement concernés puisqu'ils disposent de 526 heures sur les 674 heures. Il existe 5 groupes : celui de Saintes, les 2 de Poitiers et ceux interdépartementaux du CPCA et de la médiation familiale.

En ce qui concerne les 148 heures restantes, elles sont partagées entre les psychologues, le secrétariat sur des groupes internes, et pour les chefs de service et les directeurs, sur des groupes transversaux à l'ADSEA 86

En 2025, un groupe supplémentaire a été créé sur le site de Poitiers afin de répondre aux recrutements de professionnels supplémentaires sur la fin de l'année. Toutefois, eu égard au coût généré par l'analyse des pratiques qui augmente; un bilan sera fait en 2025 pour envisager 2026 et adapter davantage le rythme de l'analyse des pratiques aux moyens financiers.

En ce qui concerne les intervenants, on en décompte 5. Des bilans sont réalisés avec ces derniers afin d'adapter au mieux l'offre et, en 2025, 2 des 5 intervenants vont changer.



LA PRÉVENTION

En lien avec la qualité de vie au travail, la prévention fait l'objet chaque année de la rédaction d'un **Document Unique d'évaluation des risques professionnels** tandis que les activités et formations sont essentiellement portées par le siège de l'ADSEA; bien que le PRISM participe à la mise en place de moyens matériels conséquents.

le DUERP

Chaque année, un groupe de travail se réunit pour amender le DUERP. Habituellement une thématique est choisie et est abordée en profondeur par le groupe de travail pour mettre des actions en place. En 2024, un nouveau document nous a été adressé par la médecine du travail, ce qui a conduit à ne pas choisir de thématiques spécifiques mais à mettre à jour l'ensemble des thématiques via un groupe restreint durant les 6 rencontres.

les formations dites QVT

En plus de ces formations, les professionnels peuvent avoir la possibilité de participer à des ateliers ou formations organisés par le siège de l'ADSEA. Parmi les ateliers, on retrouve les massages Amma Assis ou encore les formations relatives à l'éco-conduite. Ainsi **17 professionnels ont pu bénéficier de ces temps.**

EI/EIG et accidents du travail

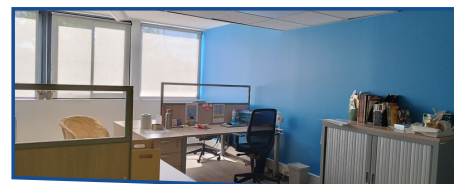
5 EI/
EIG

Si de manière générale, le PRISM ne rédige que peu d'événements indésirables graves (ou non), la tendance s'est confirmée en 2024 avec uniquement **5 EI rédigés** (contre 7 en 2023). Il est à préciser que 4 des 5 EI rédigés l'ont été sur le dernier trimestre de l'année

A contrario, une hausse du **nombre d'accidents du travail est à noter : 7 contre 3 en 2023**

l'évolution des moyens mutualisés

L'évolution du nombre de professionnels dans la Vienne a conduit à réviser les moyens existants. Ainsi **des bureaux supplémentaires** ont été loués dans le même bâtiment, des travaux en lien avec la révision de l'ensemble de la connectique informatique et téléphoniques ont eu lieu sur le site du 86. De même **les flottes téléphoniques et informatiques** se sont accrues et nous avons en perspective 2025, un nouvel accroissement de la flotte de véhicules.

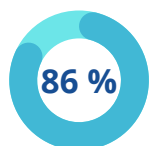


L'ACTIVITÉ FINANCIERE

BP
euros

Le budget du PRISM est composé à la fois de dotations globales, d'un financeur unique, de services ou dispositifs financés via des multiples subventions, de services fonctionnant uniquement sur le financement d'utilisateurs (Stages), ou uniquement sur frais de justice (SMJ) ; ou encore de services qui mélangent les frais de justice et les subventions (SAF) ; ou qui mélangent les prestations d'utilisateurs et les subventions (MF), enfin le CPCA qui comprend à la fois une part de subventions, de financement par l'utilisateur et une part de frais de justice.

les subventions



86% des subventions sollicitées ont abouti positivement, soit 36 sur les 43 demandées. En revanche, 7 demandes sont restées sans suite. Si parmi celles-ci 2 étaient de nouvelles demandes, les 5 autres étaient des renouvellements pour lesquels nous obtenions auparavant des fonds.

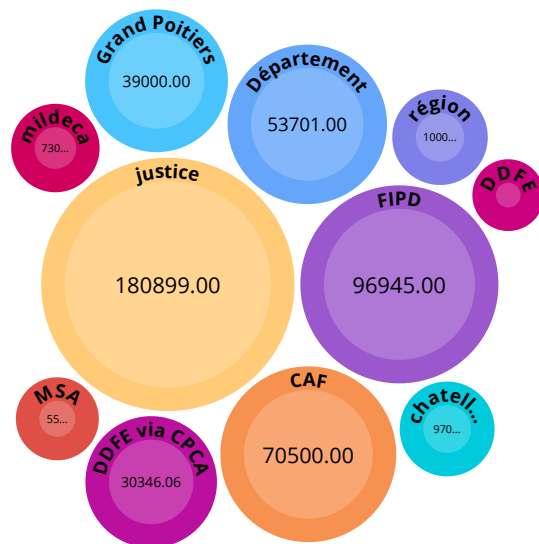


Concernant les demandes renouvelées d'une année sur l'autre, Seulement 19% des subventions ont été revalorisées entre 2023 et 2024. A contrario **33% des subventions ont connu une baisse et 48% une stagnation** et n'ont pas été revalorisées malgré l'inflation. Ce qui engendre une baisse de moyens par rapport à l'année précédente.

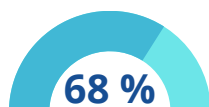


De manière globale, les dotations du PRISM via les subventions ont diminué de 2.4% en 2024 par rapport à 2023.

Parmi les 11 financeurs via les subventions, la justice, le FIPD et la CAF sont les financeurs majoritaires



Les dotations globales



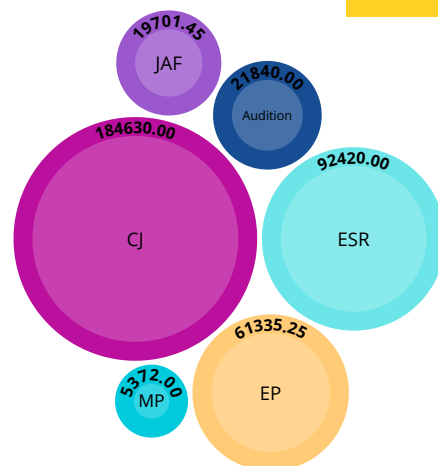
68% du budget en dotation globale concerne la PJJ (1 626 832 euros) et l'autre partie concerne le département. En 2025, l'extension du SIEMO sur une année conjuguée à la baisse du SRP 16/17 et la fermeture du SRP 86 vont conduire à augmenter la part du département et diminuer celle de la PJJ dans les dotations globales

L'ACTIVITÉ FINANCIERE

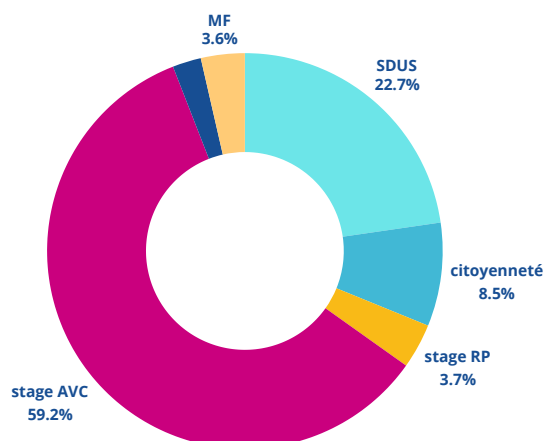
les frais de justice

les frais de justice concernent à la fois notre service des mandats judiciaires et notre service aux affaires familiales pour certaines de leurs missions. Ces missions n'ont, pour la plupart **pas connu d'évolution de leur rémunération depuis juin 2008** malgré la hausse des couts employeurs

Réalisées sur le logiciel chorus par le secrétariat, les facturations représentent une partie conséquente de l'activité et des financements du PRISM : **1303 mesures ont été facturées pour un montant total de 385298.7 euros**. Notons que si elles sont facturées, elles ne sont pas toujours payées, il faut parfois attendre plusieurs mois pour que les virements soient effectifs sur le compte du PRISM.



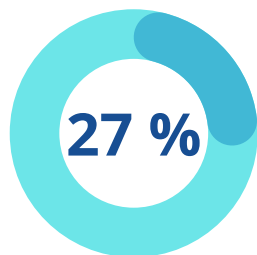
le paiement des usagers



Une partie de l'activité est financée en partie ou totalement par les usagers eux mêmes. Si la participation reste globalement faible dans les finances du PRISM (**84 300,91 euros**); cette part du budget augmente en corrélation avec l'activité.

Ainsi **2024 a connu une hausse de 38% par rapport à 2023** des sommes versées par les usagers, avec des recettes pour les trois-quarts engendrées par les stages AVC et les stages de sensibilisation aux produits stupéfiants.

le versement de la prime sécur pour tous



L'année 2024 a été marquée par le versement de la prime sécur à l'ensemble des salariés suite à un accord qui a été signé par les partenaires sociaux en juin 2024. Si l'accord permet de rétablir une situation juste au niveau du PRISM puisqu'une partie des professionnels en était exclue alors que l'autre partie la percevait depuis 2022. **Au total, 17 ETP étaient exclus de l'application de l'accord de 2022, soit 27% des professionnels** parmi lesquels le personnel administratif, les ISCG, les médiatrices, les professionnels de France Victimes et les cadres de direction. Si l'accord est bien évidemment accueilli positivement, cela ne va pas sans engendrer des réflexions financières puisque il s'agit de trouver approximativement **80 000 euros** pour des mesures qui ne connaissent pas de hausse ou pour lesquelles nous n'avons pas de certitude quant à la pérennité de la prise en charge financière.

LES PERSPECTIVES 2025

Malgré une hausse croissante de l'activité ces dernières années, les perspectives de l'année à venir sont assez pessimistes. En novembre 2024, un courrier était adressé à nos partenaires judiciaires; faisant état de nos préoccupations pour l'année à venir. Si le ségur pour tous va avoir un impact financier important, il n'est pas l'unique facteur, le principal étant que l'inflation généralisée a un coût sur les dépenses, et qu'en parallèle **beaucoup de missions ne sont pas revalorisées** depuis de nombreuses années. C'est le cas notamment des frais de justice ou des paiements d'usagers dans le cadre des stages. A cela s'ajoute une **baisse globale des subventions**.

L'année 2025 sera donc marquée par une **réflexion autour de la poursuite ou non de dispositifs** jugés innovants par l'ensemble de nos partenaires mais réalisés sur nos fonds propres. C'est le cas par exemple de la justice restaurative, des enquêtes JAF avec accompagnement, du CPCA ou de l'ensemble des mesures des mandats judiciaires. Il s'agira de retravailler les dispositifs pour qu'ils soient en corrélations avec nos financements voire de les supprimer. Cela concerne aussi le nombre d'ETP de certains dispositifs comme la médiation familiale ou les ISCG.

En lien, il a déjà été acté **la fermeture d'un des services pionnier du PRISM**, en l'occurrence le service de réparation pénale de la vienne. La fermeture du service interviendra en juin tandis qu'en parallèle le service de réparation de Saintes, ouvert il y a 2 ans, se verra amputé d'une partie de son budget puisque l'habilitation diminuera de 180 à 130 mesures.

les évaluations

Aucun des services du PRISM pour le moment n'a été évalué suite à la mise en place de la nouvelle mouture des évaluations des établissements médico-sociaux. En 2025, les services de Poitiers concernées (SIEMO et SIE 86), connaîtront leur première évaluation. S'en suivra en 2026 l'évaluation des deux services de Saintes, le SRP 16/17 et le SIE 16/17.

Si les évaluations auront lieu en 2025, le travail relatif aux évaluations est constant voire plus important en amont de celles ci. Ainsi 2024 et le premier semestre 2025 sont marqués par des temps de travail entre les cadres ou interservices sur les évaluations.